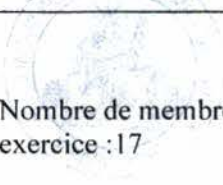


FINANCES – BUDGET PRINCIPAL
BUDGET PRIMITIF 2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION N° 23-007

L'an deux mille vingt-trois, le lundi 13 mars à 16h30, le Conseil d'Administration du CCAS de Cambrai, dûment convoqué, s'est réuni en lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame Virginie WIART, Vice-Présidente Déléguée.

Date de la convocation : le lundi 28 février 2023.

 Nombre de membres en exercice : 17 Présents : 9 Votants : 12

Présents :

Mme Virginie WIART, Mme Dominique CARDON, Mr Jean-Pierre BAVENCOFFE, Mme Maria-José POMBAL, Mme Sylviane LIENARD, Mr Jean-Louis DELHAYE, Mr Michel MAUPRIVEZ, Mme Jocelyne PEYRAT-ARMANDY, Mr Alain DELEVALLEE.

Excusés :

Mr François-Xavier VILLAIN, Mme Françoise DEMONTFAUCON, Mme Sylvie LABADENS, Mr Marc DERASSE, Mme Florence NOCHELSKI, Mme Monique BOUQUIGNAUD, Mme Brigitte BRACQ.

Procurations :

Mr Marc DERASSE à Mr Jean-Louis DELHAYE, Mme Monique BOUQUIGNAUD à Mr Michel MAUPRIVEZ, Mme Sabine CAGNARD à Madame Dominique CARDON.

Secrétaire de séance : Blandine LASSERON.

Le Conseil d'Administration est appelé à se prononcer sur le Projet de budget primitif 2023 du Budget Général du CCAS qui se présente de la manière suivante :

BP 2023 Fonctionnement	DEPENSES	RECETTES
Crédits votés au titre du présent budget	7 492 358,78	7 453 380,40
Résultat de fonctionnement reporté		38 978,38
Total section de fonctionnement	7 492 358,78	7 492 358,78

BP 2023 investissement	DEPENSES	RECETTES
Crédits votés au titre du présent budget	356 306,39	245 035,18
Restes à réaliser de l'exercice précédent	52 766,30	
Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		554 723,05
Total section d'investissement	409 072,69	799 758,23

Total Budget	7 901 431,47	8 292 117,01
---------------------	---------------------	---------------------

Après examen, le Conseil d'Administration adopte à l'unanimité le Budget Primitif 2023 du Budget Principal du CCAS.

Publié le : 05 Avril 2023 à 09:09

Acte certifié exécutoire en vertu de l'article 2-1
de la Loi n° 82.623 du 22.07.82
Transmis à la Sous-Préfecture le : 17 MAR. 2023
Et publication ou notification du 17 MAR. 2023

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus

Pour copie conforme,
La Vice-Présidente Déléguée,

Virginie WIART.

Pour la Vice-Présidente du CCAS
La Vice-Présidente Déléguée
Virginie WIART

